
Bruxelles – 28 mai 2025 – 18:15 CET

AB InBev annonce les conditions de prix des offres publiques d'achat en numéraire pour un prix d'achat total allant jusqu'à 2 milliards d'USD sur trois séries d'obligations libellées en USD

28 mai 2025 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext : ABI) (NYSE : BUD) (MEXBOL : ANB) (JSE : ANH) a annoncé aujourd'hui les premiers résultats d'offres d'achat en numéraire par ses filiales détenues à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**"), Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**") et Anheuser-Busch InBev Finance Inc. ("**ABIFI**"), et ensemble avec ABIWW et ABC, les "**Sociétés**" sur toutes les obligations valablement offertes (et non valablement retirées) et acceptées jusqu'à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) de 2 milliards d'USD (ce montant, le "**Plafond Global de l'Offre**") de trois séries d'obligations libellées en USD (les "**Obligations**") émises par les Sociétés, dans le cadre de l'Offre Publique du Pool 1 et des Offres Publiques du Pool 2, chacune avec un Plafond de l'Offre par Pool, telles que décrites dans le tableau présenté ci-dessous (les "**Offres Publiques**").

Les Sociétés ont annoncé les conditions de prix tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous de leurs Offres Publiques des Obligations en circulation énumérées ci-dessous.

Comme cela a été annoncé le 13 mai 2025 et à la date des présentes, les Sociétés investiront jusqu'à 2 milliards d'USD de prix d'achat cumulé (à l'exclusion des Intérêts Echus) dans le cadre des Offres Publiques. Comme le Plafond de l'Offre du Pool 1 a été atteint, la Société ne prévoit pas d'accepter l'achat des Obligations du Pool 1 offertes après 17h00, heure de New York, le mardi 27 mai 2025 (le "**Moment d'Offre Précoce**"). Comme le Plafond de l'Offre du Pool 2 n'a pas été atteint au Moment de l'Offre Précoce, les Sociétés prévoient d'acheter les titres du Pool 2 valablement présentés après le Moment d'Offre Précoce mais avant ou à l'Heure d'Expiration, dans la limite du Plafond de l'Offre du Pool 2, sous réserve des Niveaux de Priorité d'Acceptation et de la priorité accordée aux Obligations présentés avant le Moment de l'Offre Précoce.

Les Offres Publiques ont été faites selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre d'achat datée du 13 mai 2025 (l'"**Offre d'Achat**"). Les termes non définis dans le présent communiqué de presse ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat.

Nom des Obligations	ISIN / CUSIP	Date d'Echéance	Emetteur et Offrant	Niveau d'Acceptation Prioritaire	Montant Principal d'Achat	Titre de Référence	Marge Fixe (point de base)	Rendement de Référence	Prix Total ^(a)
Offre Publique du Pool 1 Jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre du Pool 1 d'environ 1.336.233.332,28 \$ ^(a)									
Obligations à 4,750% venant à échéance en 2029	US035240AQ30/ 035240AQ3	23 janvier 2029	ABIWW	1	1.320.963.000 \$	UST à 3,875% venant à échéance le 30 avril 2030	32	4,060%	1.011,56 \$
Prix d'achat total cumulé pour l'Offre Publique du Pool 1 au Moment d'Offre Précoce : 1.336.233.332,28 \$									
Offres Publiques du Pool 2 Jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre du Pool 2 de 2.000.000.000 \$, déduction faite du prix d'achat total (hors intérêts courus et non payés) à verser pour les Obligations du Pool 1 dûment présentés et acceptés dans le cadre de l'Offre Publique du Pool 1 ^(a)									
Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046	US03522AAJ97/ 03522AAJ9 144A: US03522AAF75 / 03522AAF7 Reg S: USU00323AF97 / U00323AF9	1 février 2046	ABIWW et ABC	1	\$327.451.000	UST à 4,750% venant à échéance le 15 février 2045	84	5,013 %	886,51 \$
Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046	US035242AN64 / 035242AN6	1 février 2046	ABIFI	2	\$166.524.000	UST à 4,750% venant à échéance le 15 février 2045	84	5,013 %	886,51 \$
Le montant total d'achat pour les Offres Publiques au Moment d'Offre Précoce : 437.913.777,25 \$^(b)									

- (a) Par tranche de 1.000\$ en principal les Obligations valablement offertes et acceptées à l'achat avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce. Le Rendement de Référence et le Prix Total pour chaque série d'Obligations ont été déterminés à 9h30, heure de New York, mercredi 28 mai 2025 (le "**Moment de Détermination du Prix**"), comme décrit dans l'Offre Publique. Le Prix Total comprend le Paiement d'Offre Précoce de 30\$ par tranche de 1.000\$ du montant principal des Obligations et suppose une date de règlement au 30 mai 2025. Le Prix Total applicable à chaque série d'Obligations a été déterminé en tenant compte de la date d'échéance ou la date d'appel anticipé, le cas échéant, conformément aux pratiques de marché standard et tel que décrit dans l'Offre d'Achat.

Les Sociétés ont choisi d'exercer leur droit d'avoir une date de règlement anticipée, et la date de règlement pour toutes les Obligations valablement offertes avant l'heure du Moment d'Offre Précoce et acceptées à l'achat devrait être le 30 mai 2025 (la "**Date de Règlement Anticipé**"). Les Porteurs d'Obligations recevront également les intérêts échus et non payés pour les Obligations valablement offertes et acceptées à l'achat à compter de la dernière date de paiement des intérêts applicables jusqu'à la Date de Règlement Anticipé, mais sans l'inclure.

Comme annoncé précédemment, et conformément aux informations fournies par Global Bondholder Services Corporation, l'Agent d'Offre et d'Information, \$1.814.938.000 du montant total des Obligations ont été valablement offertes avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce et non valablement retirées.

Etant donné (i) que le prix total d'achat (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) pour le montant total des Obligations offertes avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce et non valablement retirées ne dépasse pas le Plafond Global de l'Offre, et (ii) que le prix total d'achat (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) pour le montant total des Obligations du Pool 2 offertes avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce et non valablement retirées dans le cadre des Offres Publiques du Pool 2 ne dépasse pas le Plafond de l'Offre du Pool 2, les Sociétés accepteront d'acheter toutes les Obligations du Pool 2 qui auront été valablement présentées et non valablement retirées au Moment d'Offre Précoce dans le cadre des Offres Publiques du Pool 2.

Etant donné que le prix total d'achat (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) pour le montant total des Obligations du Pool 1 offertes avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce et non valablement retirées dans le cadre de l'Offre Publique du Pool 1 atteint le Plafond de l'Offre du Pool 1, les Sociétés accepteront d'acheter toutes les Obligations du Pool 1 qui auront été valablement présentées au plus tard au Moment d'Offre Précoce dans le cadre de l'Offre Publique du Pool 1, et les Sociétés ne prévoient pas d'accepter l'achat de toute Obligation du Pool 1 présentée après le Moment d'Offre Précoce.

Les Sociétés prévoient d'acheter des Obligations du Pool 2 valablement offertes après le Moment d'Offre Précoce, dans la limite du Plafond Global de l'Offre et du Plafond de l'Offre du Pool 2, sous réserve des Niveaux de Priorité d'Acceptation et de la priorité accordée aux Obligations offertes avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce. **Les Obligations valablement offertes après le Moment d'Offre Précoce mais avant ou au plus tard à l'Heure d'Expiration et qui seront acceptées pour achat ne recevront que le Prix Total applicable diminuée du Paiement d'Offre Précoce de 30 \$ par tranche de 1 000 \$ de montant en principal des Obligations (plus les intérêts échus), et, en raison de la décision des Sociétés de ne pas prolonger la Date Limite de Retrait, ces Obligations ne pourront pas être retirées.** Pour éviter toute ambiguïté, les Obligations offertes avant ou au plus tard au Moment d'Offre Précoce auront priorité sur celles offertes après le Moment d'Offre Précoce, quels que soient les Niveaux de Priorité d'Acceptation et qu'il s'agisse d'Obligations du Pool 1 ou du Pool 2. Toute Obligation non acceptée pour achat sera retournée rapidement à son porteur après la Date d'Échéance Finale.

Les Porteurs des Obligations qui ont présenté leur offre au plus tard au Moment d'Offre Précoce et dont les Obligations ont été acceptées à l'achat sont éligibles pour recevoir le Prix Total.

Les Offres Publiques expireront à 17h00, heure de New York, le 11 Juin 2025 (ces date et heure constituant l'"**Heure d'Expiration**"), ou toute autre date et heure auxquelles les Sociétés étendront l'Offre Publique applicable. La date de règlement pour toutes les Obligations du Pool 2 valablement offertes après le Moment d'Offre Précoce et avant le Moment d'Expiration et acceptées pour achat devrait être le 16 juin 2025 (la "**Date d'Échéance Finale**"). Les Porteurs recevront également les intérêts échus et non payés sur ces Obligations du Pool 2 valablement offertes et acceptées pour achat, calculés à partir de la dernière date de paiement des intérêts applicable jusqu'à, mais sans inclure, la Date de Règlement Finale.

Des versions anglaise, néerlandaise et française de ce communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com.

Les Lead Dealer Managers des Offres Publiques sont :

BofA Securities	Deutsche Bank Securities Inc.	J.P. Morgan Securities LLC	Santander US Capital Markets LLC
620 S Tryon Street, 20th Floor Charlotte North Carolina 28255 United States of	1 Columbus Circle New York, NY 10019 Etats-Unis d'Amérique	383 Madison Avenue New York, NY 10179 United States of America	437 Madison Avenue 10th Floor New York, NY 10022 United States of America
À l'attention de: Liability Management Group Collect: (980) 387-3907 Numéro sans frais: (888) 292- 0070 Email: debt_advisory@bofa.com	A l'attention de: Liability Management Group Numéro sans frais : (866) 627- 0391 Numéro PCV : (212) 250-2955	À l'attention de: Liability Management Group Collect: (212) 834- 4818 Numéro sans frais: (866) 834-4666	À l'attention de: Liability Management Group Fax: (212) 407-0930 Toll: (212) 940-1442 Numéro sans frais: (855) 404-3636 Email: AmericasLM@santander.us

L'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques est :

Global Bondholders Services Corporation
65 Broadway – Suite 404
New York, New York 10006
A l'attention de : Corporate Actions
Numéro PCV pour Banquiers et Courtiers : +1 (212) 430-3774
Tous les autres, veuillez appeler le numéro sans frais : +1 (855) 654-2014
Fax: +1 (212) 430-3775 ou +1 (212) 430-3779
E-mail: contact@gbsc-usa.com
Site web des Offres Publiques : <https://gbsc-usa.com/registration/abi>

Restrictions à la distribution en dehors des Etats-Unis

Italie. Ni les Offres Publiques, ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été et ne seront soumis à la procédure d'autorisation de la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (*Commissione Nazionale per le Società e la Borsa*, "**CONSOB**") en application des dispositions légales et réglementaires italiennes applicables. Les Offres Publiques sont réalisées en République d'Italie ("**Italie**") en tant qu'offres exemptées, en application de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel qu'amendé (la "**Loi Services Financiers**") et l'article 35-bis, paragraphes 3 et 4 de la Réglementation CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, telle qu'amendée. Les porteurs ou les bénéficiaires des Obligations qui sont résidents italiens ou localisés en Italie peuvent offrir leurs Obligations à l'achat via des personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi Services Financiers, la Réglementation CONSOB n° 20307 du 15 février 2018, telle qu'amendée, et le Décret Législatif n° 385 du 1er septembre 1993, tel qu'amendé) et en conformité avec les autres lois et réglementations applicables ou avec les exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité

italienne. Chaque intermédiaire doit respecter les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les obligations d'informations vis-à-vis de ses clients en relation avec les Obligations ou l'Offre d'Achat.

Royaume-Uni. La communication de ce communiqué, de l'Offre d'Achat et de tout autre document lié aux Offres Publiques n'a pas été faite, et ces documents n'ont pas été approuvés, par une **"personne autorisée"** aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié, le **"FSMA"**). Par conséquent, ces documents n'ont pas été distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public dans le Royaume-Uni. La communication de ces documents n'est pas soumise à la restriction concernant la promotion financière en vertu de la section 21(1) du FSMA sur la base du fait qu'ils sont uniquement destinés et peuvent uniquement être communiqués et qu'il ne peut y être donné suite que par: (1) des personnes qui sont en-dehors du Royaume-Uni ; (2) des investisseurs professionnels relevant de la définition contenue à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (tel que modifié, l'**"Ordre"**), (3) des personnes qui sont des membres ou des créanciers existants des Sociétés ou d'autres personnes relevant de l'article 43(2) de l'Ordre ; ou (4) toutes autres personnes auxquelles ces documents peuvent être communiqués légalement conformément à l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des **"personnes pertinentes"**). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques sont uniquement disponibles aux personnes pertinentes. Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne peut agir sur la base de, ni se fier à, ce document ou son contenu.

France. Les Offres Publiques ne sont pas faites, directement ou indirectement, en République française (autrement qu'à des investisseurs qualifiés tels que décrits ci-dessous). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques ont uniquement été, et seront uniquement, distribués en République française à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'Article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le **"Règlement Prospectus"**). Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni tout autre document ayant trait aux Offres Publiques n'ont été soumis pour autorisation à l'Autorité des marchés financiers.

Belgique. Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été ni ne seront soumis ou notifiés à, ou approuvés ou reconnus par, l'Autorité des services et marchés financiers. Les Offres Publiques ne sont pas réalisées en Belgique par le biais d'une offre publique au sens des articles 3, §1, 1° et 6, §1 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la **"Loi Belge OPA"**) telle qu'amendée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, les Offres Publiques ne peuvent être, et n'ont pas été, annoncées et les Offres Publiques ne seront pas étendues et ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques (en ce compris tous mémorandum, circulaires d'information, brochures ou autres documents similaires) ne peuvent être, n'ont pas été et ne seront pas, directement ou indirectement, distribués à ou mis à disposition de toute personne en Belgique autre que des **"investisseurs qualifiés"** au sens de l'Article 2(e) du Règlement Prospectus agissant pour leur propre compte. Pour ce qui concerne la Belgique, les Offres Publiques sont faites uniquement à des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini ci-dessus. Par conséquent, les informations contenues dans ce communiqué, l'Offre d'Achat ou dans tout autre document lié aux Offres Publiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins ou transmises ou distribuées à toute autre personne en Belgique.

Mentions légales

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou de rachat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou toute juridiction au sein desquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou d'une telle juridiction.

Ce communiqué de presse ne décrit pas tous les termes des Offres Publiques et aucune décision ne doit être prise par un Porteur sur base de ce communiqué. Les modalités des Offres Publiques sont décrites dans

l'Offre d'Achat. Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre d'Achat contient des éléments d'informations importants qui doivent être lus attentivement avant qu'une décision soit prise à propos des Offres Publiques. Si un Porteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il est recommandé au Porteur de se procurer un avis financier et juridique, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou juridique. Tout individu ou société dont les Obligations sont gérées par un courtier, gestionnaire, banquier, gardien, trust ou tout autre mandataire doit contacter cette personne ou entité s'il souhaite offrir ses Obligations suite aux Offres Publiques.

Les Sociétés, les *Dealer Managers* ou leurs personnes liées, leurs conseils d'administration respectifs, l'Agent d'Offre et d'Information, le mandataire concernant les Obligations ou leurs personnes liées ne font aucune recommandation et n'ont exprimé aucune opinion, sur le fait que les Porteurs doivent offrir leurs Obligations, ou s'en abstenir, dans le cadre des Offres Publiques. Chaque Porteur doit prendre sa propre décision sur le fait d'offrir ses Obligations, et le cas échéant, sur le montant en principal d'Obligations à offrir.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat des Offres Publiques, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les Dealer Managers et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

AB InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

E-mail: shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

E-mail: ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

E-mail: cyrus.nentin@ab-inbev.com

Médias

Media Relations

E-mail: media.relations@ab-inbev.com

Investisseurs en titres à revenu fixe

Patrick Ryan

E-mail: patrick.ryan@ab-inbev.com

About Anheuser-Busch InBev (AB InBev)

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et avec une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir plus réjouissant. Nous cherchons toujours à proposer de nouvelles façons de vivre des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à créer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob ULTRA®, les marques multinationales Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®, et des champions locaux tels que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes à la brasserie Den Hoorn brewery à Leuven, Belgique. De l'esprit pionnier de l'Anheuser & Co brewery à St. Louis, USA. De la création de Castle Brewery en Afrique du Sud pendant la ruée vers l'or à Johannesburg. A Bohemia, la première brasserie du Brésil. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée aux marchés développés et en développement, nous tirons parti des forces collectives d'environ 144.000 collègues basés dans près de 50 pays à travers le monde. En 2024, le chiffre d'affaires d'AB InBev s'élevait à 59,8 milliards de dollars (à l'exclusion des entreprises communes et des entreprises associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des "déclarations prévisionnelles". Ces déclarations sont basées sur les attentes et les points de vue actuels de la direction d'AB InBev concernant les événements et les développements futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et à des changements de circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations autre que des faits historiques et incluent des déclarations contenant généralement des mots tels que "sera", "pourrait", "devait", "croire", "avoir l'intention", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir", ou d'autres mots ou expressions d'importance similaire. Toutes les déclarations autres que les déclarations de fait historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations, qui reflètent les opinions actuelles de la direction d'AB InBev, et dépendent de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle d'AB InBev. Il existe des facteurs, des risques et des incertitudes importantes qui pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev qui sont décrits à l'article 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 12 mars 2025. Bon nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par toute nouvelle détérioration de l'environnement commercial et économique mondial, notamment en raison des fluctuations des taux de change et des conflits géopolitiques en cours. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements inclus ailleurs, y compris le formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres rapports fournis sur le formulaire 6-K, ainsi que tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la

lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.